

19



Europäisches Patentamt
European Patent Office
Office européen des brevets



11 Numéro de publication: **0 582 014 A1**

12

DEMANDE DE BREVET EUROPEEN

21 Numéro de dépôt: **92402172.8**

51 Int. Cl.⁵: **A47G 9/02**

22 Date de dépôt: **28.07.92**

43 Date de publication de la demande:
09.02.94 Bulletin 94/06

84 Etats contractants désignés:
BE CH DE ES GB IT LI NL SE

71 Demandeur: **ETABLISSEMENTS BRUN DE VIAN TIRAN**
Cours Victor Hugo,
B.P. 16
F-84800 L'Isle sur la Sorgue(FR)

72 Inventeur: **Brun, Pierre**
Cours Victor Hugo
F-84800 L'Isle sur la Sorgue(FR)

74 Mandataire: **Dronne, Guy et al**
Cabinet Beau de Loménie
158, rue de l'Université
F-75340 Paris Cédex 07 (FR)

54 **Couette à différents matériaux de remplissage.**

57 La couette comprend une zone centrale (18) destinée à recouvrir le plateau du lit et une zone périphérique (20). La zone centrale est garnie avec au moins deux couches de matériaux de garnissage différents. La zone périphérique est garnie avec au moins une couche d'un matériau de garnissage.

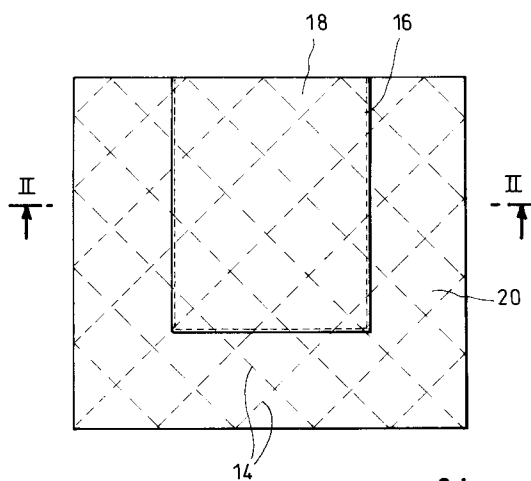


fig-1

EP 0 582 014 A1

La présente invention a pour objet des couettes ou produits similaires destinées à recouvrir le plateau d'un lit et à retomber sur les côtés et le pied de ce lit afin d'assurer le confort du dormeur.

Comme cela est bien connu, les couettes sont fabriquées à partir d'une poche que l'on remplit d'un matériau de garnissage. Le plus souvent ce matériau est constitué par des fibres d'acrylique ou de polyester, de la laine ou du duvet. L'ensemble est ensuite confectionné et piqué, puis mis dans une enveloppe de couette.

Dans les couettes les plus souvent rencontrées, le matériau de remplissage est le même, qu'il soit pur ou en mélange, dans toute l'étendue de la couette. Celle-ci qui mesure par exemple 2m20 sur 2m40 demande donc une quantité relativement importante de matériau de remplissage ou de garnissage, ce qui rend la couette très onéreuse lorsque ce matériau est lui même cher, comme le duvet par exemple.

Pour remédier à cet inconvénient, on a déjà proposé de réaliser la partie de la couette correspondant au plateau du lit à l'aide d'un premier matériau et les parties périphériques à l'aide d'un deuxième matériau de garnissage. Une telle disposition permet de limiter la quantité de matériau de garnissage onéreux à la partie de la couette effectivement utile et d'utiliser dans les parties périphériques des matériaux de garnissage d'un coût moins élevé.

Un objet de la présente invention est de fournir une couette encore améliorée par rapport à celles de l'état de la technique mentionnées ci-dessus.

Selon l'invention, la couette qui comporte une partie centrale destinée à recouvrir le plateau du lit et une partie périphérique destinée à retomber sur les côtés et le pied du lit se caractérise en ce que ladite partie centrale est garnie avec au moins une première couche d'un premier matériau de garnissage et une deuxième couche d'un deuxième matériau de garnissage distinct du premier et en ce que ladite partie périphérique est garnie avec au moins une couche d'un matériau de garnissage.

On comprend qu'on peut ainsi obtenir toutes les combinaisons possibles des différents matériaux selon leur qualité particulière, leur coût et le confort qu'ils permettent d'obtenir. En effet, le confort du dormeur peut s'analyser selon trois paramètres :

- le confort thermique : la couette doit isoler suffisamment le corps du dormeur du milieu extérieur pour que la température du micro-climat créé sous la couette devienne suffisante ;
- le confort physiologique : la couette, tout en remplissant la première condition, ne doit pas confiner le micro-climat. En effet, la vapeur d'eau dégagée sans cesse par le corps aug-

mente l'humidité régnant sous la couette. Il faut donc que celle-ci puisse absorber l'humidité en excès tout en conservant la chaleur ; il faut créer une chaleur saine pour un confort thermo-physiologique complet ;

- enfin un confort textile : ce confort consiste dans la légèreté, la souplesse, le caractère agréable au toucher, le moelleux qui découlent du choix des matériaux utilisés pour réaliser la couette.

Un autre problème que la présente invention permet de résoudre réside dans le choix des tissus constituant la poche de la couette. En effet, avec certains matériaux de garnissage, notamment le duvet, il est nécessaire d'utiliser des tissus présentant des propriétés particulières et dont le coût est relativement onéreux. On comprend qu'en utilisant dans la partie centrale de la couette une double couche de matériaux, dont un ne présente pas ces exigences, il sera possible d'utiliser au moins en partie un tissu de coût plus réduit.

D'autres caractéristiques et avantages de la présente invention apparaîtront plus clairement à la lecture de la description qui suit de plusieurs modes de réalisation de l'invention donnés à titre d'exemples non limitatifs. La description se réfère aux figures annexées sur lesquelles :

- la figure 1 est une vue de dessus d'une couette selon l'invention ; et
- la figure 2 est une vue en coupe selon la ligne II-II de la figure 1.

Comme on l'a déjà expliqué succinctement, le principe de l'invention consiste à prévoir dans la partie centrale de la couette correspondant au plateau du lit une double couche de garnissage réalisée avec deux matériaux différents et dans la partie périphérique de la couette un simple garnissage réalisé avec un des deux matériaux utilisés dans la partie centrale.

Comme le montrent les figures 1 et 2, la couette est constituée par deux pièces de tissu 10 et 12 constituant une poche dans laquelle est placé le matériau de garnissage. Après la mise en place du matériau de garnissage, les deux pièces de tissu 10 et 12 sont piquées afin d'assurer le maintien de la bonne répartition du garnissage lors de l'utilisation de la couette. On a symbolisé par les lignes en pointillés 14 de piqûres réalisées après la mise en place du matériau de garnissage, ainsi qu'une zone de piqûres 16 qui sépare la zone centrale de la couette 18 de sa zone périphérique 20. La zone centrale 18 de la couette est destinée à recouvrir le plateau du lit alors que la zone périphérique 20 est destinée à retomber sur les côtés et le pied du lit.

Sur la figure 2, on a référencé 21 la couche supérieure de garnissage dans la zone centrale 18, par 22 la couche de garnissage inférieure dans cette même zone centrale et par 24 la couche de

garnissage dans la zone périphérique 20.

Selon un premier mode de réalisation, la couche inférieure de garnissage 22 et la couche périphérique de garnissage 24 sont réalisées en laine. La couche supérieure de garnissage de la zone centrale est réalisée en poils de chameau en cachemire, en soie, en cashegora, laine merinos, alpaga, lame, yak, fibres synthétiques et coton. On obtient ainsi, dans la partie centrale de la couette, c'est-à-dire celle qui repose sur le corps du dormeur, un pouvoir adiatthermique élevé accru par l'addition de fibres fines tout en conservant la légèreté de la zone périphérique, l'ensemble demeurant d'un faible poids.

Dans un deuxième exemple de réalisation, la couche inférieure 22 de la zone centrale est réalisée en coton tandis que la couche supérieure 21 de la zone centrale et la couche périphérique 24 est réalisées en laine. On obtient ainsi une couette qui permet, en été, dans un climat humide, d'accroître le confort physiologique grâce à la présence dans la zone centrale du coton qui est très hydrophile et tournée directement vers le corps du dormeur.

Dans un troisième mode de réalisation, la couche inférieure 22 de la zone centrale et la couche périphérique 24 de garnissage sont réalisées en laine. La couche supérieure 21 de la zone centrale est réalisée en duvet ou demi-duvet, trois-quart duvet, plumettes. Cette disposition particulière présente un avantage supplémentaire. En effet, le duvet nécessite l'emploi pour le tissu formant la poche de la couette d'une percale anti-duvet afin d'éviter que celui-ci ne s'échappe de l'enveloppe. En revanche, la laine peut être aisément contenue dans une percale moins étanche ou même dans un simple jersey. On comprend donc que, dans le mode de réalisation qui vient d'être décrit, la pièce de tissu inférieure 12 peut être réalisée en percale poreuse ou en jersey, seule la pièce de tissu supérieure 10 devant être en percale spéciale anti-duvet.

Avec une telle disposition, on réalise une économie sur le tissu servant à réaliser la pièce inférieure de la poche de couette 12 et pour un même pouvoir radiathermique on économise du duvet non seulement sur la périphérie de la couette mais également dans la zone centrale 18. De plus, on réalise une amélioration du confort physiologique grâce à l'emploi pour la pièce de tissu 12 tournée vers le corps du dormeur d'un matériau qui respire davantage.

Parmi les autres matériaux utilisables, on peut citer les fibres synthétiques, telles que le polyester ou les polyacryliques, ou la plume.

Il va de soi que chaque couche de garnissage 21, 22, 24 pourrait être constituée par un mélange de matériaux de garnissage. En d'autres termes,

par matériau de garnissage, il faut entendre non seulement des matériaux uniques mais également des mélanges de matériaux, chaque mélange étant homogène.

Dans la description précédente, le matériau de garnissage de la partie périphérique est identique à celui qui est utilisé pour réaliser une des couches de garnissage 21 ou 22 de la partie centrale. Cependant, on ne sortirait pas du cadre de l'invention en garnissant la partie périphérique avec un troisième matériau. Par exemple pour la couche 24, on pourrait utiliser une fibre synthétique de faible coût. De même la partie centrale 18 pourrait comporter trois couches de garnissage superposées ou encore un nombre supérieur de couches. Par exemple, les deux couches extrêmes seraient relativement minces et réalisées en laine alors que la couche intermédiaire serait réalisée en duvet. Une telle solution permet d'utiliser une percale ordinaire ou un tissu similaire pour les pièces 10 et 12 tout en autorisant la présence d'une couche de duvet.

Revendications

1. Couette comportant une partie centrale (18) destinée à recouvrir le plateau d'un lit et une partie périphérique (20) destinée à retomber sur les côtés et le pied du lit formée par deux pièces de tissu (10, 12) entre lesquelles est mis en place un garnissage, caractérisée en ce que ladite partie centrale (18) est garnie avec au moins une première couche inférieure (21) d'un premier matériau et une deuxième couche supérieure (22) d'un deuxième matériau distinct du premier, en ce que ladite partie périphérique (20) est garnie avec au moins une couche (24) d'un matériau de garnissage, et en ce qu'elle comprend en outre des moyens (14) de maintien du garnissage entre lesdites pièces de tissu.
2. Couette selon la revendication 1, caractérisée en ce que le matériau de garnissage de la partie périphérique (20) est identique à celui qui constitue une des couches (21, 22) de garnissage de la partie centrale.
3. Couette selon l'une quelconque des revendications 1 et 2, caractérisée en ce que la couche inférieure (21) de la partie centrale (18) est réalisée en un matériau hydrophile.
4. Couette selon la revendication 3, caractérisée en ce que la couche inférieure (22) de la partie centrale (18) est réalisée en coton et en ce que la couche supérieure (21) de la partie centrale (18) et la couche (24) de la partie

périphérique (20) sont réalisées en laine.

5. Couette selon l'une quelconque des revendications 1 et 2, caractérisée en ce que la couche inférieure (22) de la partie centrale (18) et la couche (24) de la partie périphérique (20) sont réalisées en laine et en ce que la couche supérieure (21) est réalisée en un matériau onéreux. 5
6. Couette selon la revendication 5, caractérisée en ce que la couche supérieure (21) de la partie centrale est réalisée en duvet et en ce que la pièce de tissu (12) formant la partie inférieure de la poche de la couette est réalisée en un matériau non étanche au duvet. 10
7. Couette selon la revendication 6, caractérisée en ce que la couche supérieure (21) de la partie centrale (18) est réalisée en fibres naturelles animales ou végétales ou en fibres synthétiques. 15
8. Couette selon la revendication 7, caractérisée en ce que la couche supérieure (21) de la partie centrale (18) est réalisée en poil de chameau, en soie, en cashgora, alpaga, lama, laine merinos ou en yak. 20
9. Couette selon l'une quelconque des revendications 1 et 2, caractérisée en ce que ladite partie centrale (18) comporte une troisième couche de garnissage. 25
10. Couette selon la revendication 9, caractérisée en ce que lesdites première et troisième couches de garnissage sont réalisées avec le même matériau. 30

40

45

50

55

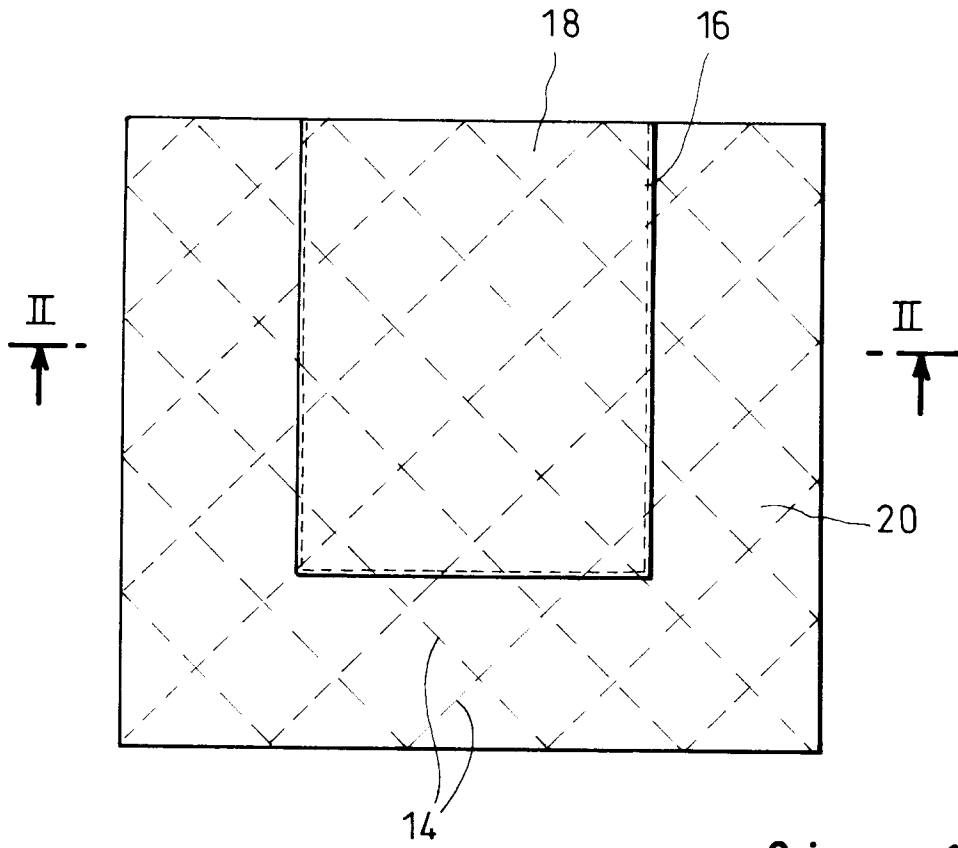


fig-1

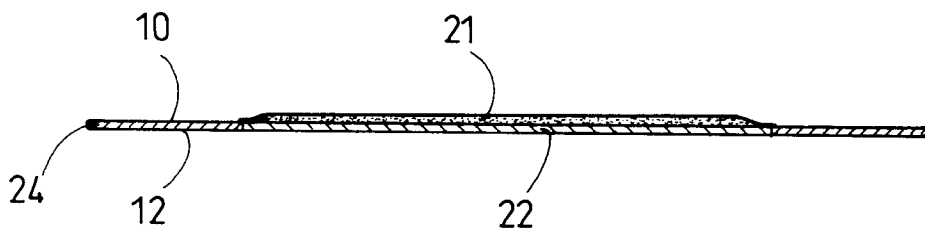


fig-2



Office européen
des brevets

RAPPORT DE RECHERCHE EUROPEENNE

Numero de la demande

EP 92 40 2172

DOCUMENTS CONSIDERES COMME PERTINENTS			
Catégorie	Citation du document avec indication, en cas de besoin, des parties pertinentes	Revendication concernée	CLASSEMENT DE LA DEMANDE (Int. Cl.5)
X	FR-A-755 077 (EUGENE, BEAUDOIRE ET CIE.) * le document en entier * ---	1,2,5-10	A47G9/02
A	FR-A-2 599 610 (ETABLISSEMENTS BRUN DE VIAN-TIRAN) * page 1, ligne 1 - page 3, ligne 26; figure * ---	1,3-8	
A	FR-A-1 202 883 (ANTONIOLI) * le document en entier * ---	1-3,5,6	
A	AU-B-497 591 (LANTELL PTY. LTD.) * page 4, ligne 16 - page 6, ligne 6; figures * ---	1-3	
A	FR-A-553 900 (COOPER) -----		
			DOMAINES TECHNIQUES RECHERCHES (Int. Cl.5)
			A47G
Le présent rapport a été établi pour toutes les revendications			
Lieu de la recherche LA HAYE		Date d'achèvement de la recherche 22 MARS 1993	Examinateur VISTISEN L.
CATEGORIE DES DOCUMENTS CITES		T : théorie ou principe à la base de l'invention E : document de brevet antérieur, mais publié à la date de dépôt ou après cette date D : cité dans la demande L : cité pour d'autres raisons & : membre de la même famille, document correspondant	
X : particulièrement pertinent à lui seul Y : particulièrement pertinent en combinaison avec un autre document de la même catégorie A : arrière-plan technologique O : divulgation non-écrite P : document intercalaire			

EPO FORM 1503 01.82 (P0402)